

COMPTE RENDU DE REUNION SYNDICALE

SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE DE MUSIQUE

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Département des Vosges

Arrondissement d'EPINAL

SEANCE du 8 Janvier 2009

L'an deux mille neuf, le 8 janvier :

Les membres du Conseil Syndical Mixte pour une Ecole de Musique se sont réunis dans la salle du Conseil de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte à CORNIMONT, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Michel GRANDJEAN.

Présents : Mesdames : Annette MARCHAL, Martine PERRIN, Marie-Ange LEMIGNON, Sylvie GEHIN, Nathalie COURROY, Brigitte VALDENNAIRE, Odile MARCHAL, Myriam FEBVAY, et Messieurs Michel GRANDJEAN, Guérin PHILIPPE, Arnaud THOUVENIN, Jean-Claude MOREL, Yannick PEDUZZI, Etienne COLLIN et Michel LAURENT.

Excusés : Monsieur Jean-Luc DESJEUNES, Mesdames Brigitte VANSON, Carole PETITDEMANGE et Cécile DAVAL

Absent : Monsieur Jérôme MATHIEU

Invité : Monsieur Thierry COLLAS (Directeur de l'E.I.M.D.V)

Le Président accueille les conseillers, les remercie de leur présence, tout en leur présentant ses vœux et ceux de Monsieur Guy VAXELAIRE, Président de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte et souligne la présence de Monsieur SANCHI, Maire de SAINT-AME.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Guérin PHILIPPE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Madame Gilberte MOUGIN, adjoint administratif, a été choisie comme secrétaire adjointe.

Un dossier contenant les éléments suivants a été remis à chaque conseiller syndical :

- Projets 2009 dans le cadre de 'suivez l'artiste'
- Dossier de présentation générale du dispositif 'suivez l'artiste'
- Dossier de présentation de la mise en place éventuelle de la discipline théâtre
- Proposition de participations communales 2009
- Projet pédagogique 2008/2009
- Document de travail du CONSEIL GENERAL sur l'organisation des journées des enseignements et des pratiques artistiques
- Plaquette de L'UNION VOSGIENNE DES BATTERIES FANFARE sur l'organisation d'un stage pendant les vacances de février

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 30 Octobre 2008. Le compte rendu **est approuvé à l'unanimité.**

2 – RAPPEL LIEN INTERNET

Le Président demande aux conseillers syndicaux de s'assurer que l'adresse du site internet du Syndicat figure en lien sur les sites internet de chaque collectivité locale.

<http://www.eimdv.com/>

Pour rappel, l'élaboration d'un site internet pour l'Ecole de Musique intercommunale des Deux Vallées correspond à la mise en place d'une stratégie de communication en direction de tous les publics de nos vallées.

« Un coup de jeune » a récemment été donné au site dans la présentation.

3 – DISPOSITIF 'SUIVEZ L'ARTISTE' DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Le Parc naturel régional des Ballons des VOSGES lance chaque année un appel à projets « suivez l'artiste », dispositif culturel qui permet au projet élu d'être financé à hauteur de 4.500,00 €. Cette aide prend la forme d'une bourse à la création rémunérant les créations originales d'artistes.

L'Ecole de Musique Intercommunale des Deux Vallées a déposé un projet qui sera défendu par le Président et le Directeur le vendredi 30 janvier 2009 à MUNSTER.

Vous trouverez, dans le dossier joint, les informations précises relatives à ce projet.

Il faut noter que quatre projets ont été déposés, le notre a donc 25% de chance d'être élu.

Le spectacle proposé s'intitule MOSAÏQUE car il fédère de nombreux artistes : 3 musiciens (agents du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique Intercommunale des Deux Vallées), une artiste théâtre, un artiste plasticien, ainsi que l'ensemble de cors CARNYX, les classes primaires et maternelles de VENTRON.

Ce spectacle mettrait en valeur le Musée du Textile de VENTRON. Si le projet est retenu le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique reversera aux artistes des « micros-bourses » à hauteur de 4.500,00 €

Monsieur Arnaud THOUVENIN demande si le projet peut aboutir sans la subvention du PNRBV. Monsieur COLLAS précise que le projet ne peut aboutir sans cette bourse à la création.

4 - PROPOSITION DE CREATION D'UNE CLASSE DE CONTREBASSE à CORDES

Cette proposition sert les objectifs suivants :

- Ouvrir l'école de musique sur une autre discipline intéressant, éventuellement, certains orchestres.
- Installer une nouvelle pratique, donc toucher un nouveau public que nous ne touchons pas actuellement.
- Provoquer des effets positifs sur les autres classes puisque cette classe concernerait surtout les grands adolescents et les adultes.
- Travailler l'image de l'Ecole de Musique dans le sens d'une ouverture.

Coût -Fonctionnement	3h/20 ^{ème}	environ 3.500,00 €/an
	2h/20 ^{ème}	2.300,00 €/an
	1h30 /20 ^{ème}	1.750,00 €/an

Le choix d'une de ces trois formules se fera selon le nombre d'élèves

-Investissement environ 7.000,00 € pour les instruments, la première année.

Ce projet suscite les interventions suivantes :

- Surprise de quelques uns que certains professeurs viennent de NANCY pour 1h30 de cours par semaine, ce qui serait le cas pour le professeur de contrebasse. Il est précisé que la contrebasse est un instrument encore peu enseigné dans LES VOSGES. Le professeur pressenti enseignerait dans la même journée à GERARDMER et dans notre structure.
- Le Président rappelle que seuls les frais de déplacements entre SAULXURES SUR MOSELOTTE (siège du Syndicat) et les communes adhérentes sont pris en charge.
- Les contrebasses seraient achetées par Le Syndicat Mixte avec une aide CONSEIL GENERAL de 41%.
- Les cours seraient centralisés sur une commune étant donné la fragilité de l'instrument.
- La création de cette classe est envisagée pour la rentrée 2009/2010.
- Il n'y a pas de demande exprimée pour la pratique de cet instrument, d'un autre côté, la classe de contrebasse n'existant pas, il est difficile pour la population de s'y intéresser. Toutefois, le site internet de l'Ecole de Musique permettra de faire un sondage pour que les personnes intéressées puissent se faire connaître.
- Le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique ne pourrait acheter que trois instruments auxquels s'ajouterait une contrebasse du Parc Départemental Instrumental utilisé par MIRECOURT, et une contrebasse achetée par le P.D.I.
- Un élu exprime sa satisfaction de voir la variété d'instruments représentés à l'Ecole de Musique.

5 – PROJET DE CREATION D'UN DEPARTEMENT "THEATRE"

Les débats sont ouverts sur la création d'un département 'THEATRE' au sein de l'école de musique intercommunale des deux vallées, en complément du département 'MUSIQUE'.

Pour rappel, les objectifs seraient les suivants :

- Passerelle Musique/Théâtre évidente pour l'organisation d'auditions, d'événements....
- Ouverture sur un autre public.
- Cumul possible du théâtre avec la musique, d'où des répercussions sur les classes de vents.
- Cohérence sur le territoire dans l'aménagement culturel.

La création éventuelle de ce département suscite les réactions suivantes :

- Le Président précise que la création de ce nouveau Département répondrait à une demande de la C.C.H.Mo, qui en serait alors le financeur.
- Madame Martine PERRIN demande si le théâtre a le même coût que la musique. Les ateliers théâtre étant des cours de groupe, le coût par élève de cette activité serait moins important qu'un élève MUSIQUE.
- Monsieur Michel LAURENT demande s'il y a obligation des communes d'adhérer à ce projet. En d'autres termes, un élu peut-il approuver ce projet en tant que conseiller syndical, mais ne pas y faire appel pour sa commune ? Compte tenu de l'état d'avancement du projet, si la C.C.H.Mo est le seul demandeur, donc financeur, il n'y aurait aucune obligation pour les communes d'adhérer à ce projet. Bien entendu, une commune qui souhaiterait bénéficier de ce service aurait la possibilité de le faire en participant à son financement. Ce qui fait qu'effectivement, un élu peut voter pour la création de ce département en tant que conseiller syndical, mais ne pas souhaiter en faire bénéficier sa commune.
- Monsieur Guérin PHILIPPE s'informe des éventuels liens entre la musique et le théâtre. Monsieur COLLAS répond que la création d'un département théâtre n'a de sens que si des liens existent effectivement avec la musique. Si tout est à construire, des collaborations sont déjà envisageables sur des projets ponctuels. Le Président précise qu'il n'y aurait pas de concurrence entre les troupes locales et les classes de théâtre.
- Il est rappelé que les ateliers théâtre pourraient accueillir un nombre maximum de dix élèves par groupe sur un ou deux sites de la C.C.H.Mo.
- Madame Brigitte VALDENNAIRE trouve l'idée excellente mais coûteuse.
- Un élève théâtre paierait la même cotisation qu'un élève musique.
- En aucun cas, le département théâtre ne pourrait mettre en péril l'activité Musique. Aucun cours de théâtre ne se ferait au détriment d'un cours de musique.

6 –DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Selon la loi du 6 février 1992, les structures intercommunales de plus de 3 500 habitants doivent faire précéder le vote du budget par un débat d'Orientations Budgétaires. Cela doit permettre à chaque membre du Syndicat de donner son avis sur la politique générale présentée. La circulaire du 24 février 1994 précise que ce débat doit donner lieu à délibération.

Le budget primitif doit être présenté dans un délai maximum de deux mois après le débat d'orientations budgétaires.

Il est évident que la politique générale du syndicat reste le **fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale des Deux Vallées**. En moins de 10 ans, 6 communes ont rejoint notre structure, d'autres en ont émis le souhait. Mais force est de constater que l'Ecole enregistre son plus bas niveau d'effectif avec 139 élèves. Il est donc bien utile de se poser les bonnes questions. Certes l'offre culturelle, sportive ne cesse d'augmenter sur notre territoire, certes les attentes des jeunes et des familles évoluent...nous nous devons de faire changer l'école, et l'ouvrir sur d'autres pistes. Le faible nombre d'élèves trouve une explication ailleurs que dans un dysfonctionnement de l'école. L'école fonctionne bien, sa mission première de sauvegarder la pratique amateur est remplie, elle amorce depuis longtemps une réflexion sur ses missions en rapport avec les évolutions sociétales, culturelles, démographiques...Il faut donc passer à l'action. Le renouvellement récent de notre équipe du Syndicat Mixte peut nous permettre de donner à l'école une nouvelle image.

L'ouverture d'une **classe de contrebasse à cordes**, à la rentrée 2009/2010 est envisagée. Cela implique donc une embauche d'un professeur à temps partiel, ainsi qu'un investissement en instruments.

Pour cette même rentrée nous nous efforcerons de mettre un accent particulier sur l'Eveil Musical, déjà existant à l'Ecole, mais certainement sous-employé faute de communication, et de moyens. Dans la mesure du possible nous mettrons en place un cours de **Jardin Musical pour les 4 ans**. L'apprentissage précoce, sans contrainte, peut permettre de fidéliser les enfants à la musique et de les amener à la pratique d'un instrument. Pour rappel, l'école de musique disposerait d'un véritable module d'initiation qui prendrait la forme suivante :

- **Jardin musical pour les 4 ans**
- **Eveil musical pour les 5 ans**
- **Initiation musicale pour les 6 ans**

Le **département « Théâtre »** de l'EIMDV est à l'étude. Ce projet nécessite une modification des statuts et mérite donc d'être encore travaillé. Les débats sont ouverts.

Concernant **l'équipe pédagogique**, il est important de noter que l'ensemble de nos professeurs seront mensualisés en septembre 2009. Pure et simple application de la loi, il s'agit également d'une marque de respect élémentaire envers nos professeurs. Je me permets de rappeler ici tout le mérite de l'ensemble de l'équipe pédagogique qui ouvre dans des conditions de travail très particulières en raison de l'éclatement des lieux d'enseignement. A ce sujet, les éventuelles adhésions de nouvelles collectivités pourront se faire à la seule condition d'un accord sur 1 seul lieu de cours. La mensualisation implique une hausse des dépenses de près de 23%, alors que les dotations augmentent de 6% en moyenne. Les excédents des budgets précédents auront permis de supporter ces charges.

Les **participations des collectivités** seront officiellement votées au Budget Primitif, je vous en communique les chiffres pour vous permettre de les transmettre pour l'élaboration de vos budgets respectifs :

CCHMo	139 716 €	+6,4%
Rupt-sur-Moselle	30 390 €	+4,5%
Ramonchamp	17 488 €	+13,3%
Ferdrupt	3 257 €	-39,4%
Saint-Amé	15 649 €	+13,8%

	206 500 €	+ 5,9%

Après avoir entendu les explications de leur Président, les élus **approuvent** ce débat d'orientations budgétaires.

Les chiffres officiels de l'INSEE du dernier recensement étant connus depuis le 1^{er} janvier, une majorité d'élus (treize), **autorisent** Le Président à recalculer les participations 2009 avec les nouveaux critères de population.

7 – QUESTIONS DIVERSES

-Adhésion 'Communauté de Communes de la Vallée de Cleurie'

Le Président informe les conseillers de la tenue d'une réunion le 20 janvier à LA FORGE pour présenter l'Ecole de Musique aux membres du bureau Communautaire

-Projet pédagogique 2008-2009 (Voir dossier)

A noter, un projet de convention entre le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique et la Commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE, pour la réalisation d'une action musicale en direction de la petite enfance (pôle multi-accueil).

En fin de réunion Le Président donne les nouveaux chiffres des participations, à savoir :

CCHMo	139 138 €
Rupt-sur-Moselle	30 423 €
Ramonchamp	17 778 €
Ferdrupt	3 209 €
Saint-Amé	15 952 €

	206 500 €

-Prochaine réunion : le 17 février à 20 heures. Monsieur SANCHI propose que cette réunion ait lieu à la Mairie de SAINT-AME.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Monsieur Le Président offre personnellement le verre de l'amitié, Le Syndicat Mixte offre la galette.

Le Président du Syndicat Mixte
Pour une Ecole de Musique

Michel GRANDJEAN